

Comment fait-on lorsqu'on reçoit une DEMANDE DE DEROGATION sur le nouveau FBI V2

Lorsque vous recevez une demande de dérogation, il apparaît sur le message (email)

- le club demandeur
- les clubs concernés
- le championnat concerné

Par contre, ne figure plus le lien qui vous permettait d'accéder directement à la demande dans FBI.

Il faut maintenant vous rendre sur FBIV2 avec votre code club pour le faire.

Cliquer sur « compétition » dans la barre du haut,

Puis sur « dérogations »

Vous obtenez un écran qui vous permet de faire ou voir plusieurs choses (créer, en cours)

Dans « état de la dérogation » :

- cliquer « en cours »
- puis « lancer la recherche »
- Ensuite cliquer sur la demande concernée
- Valider votre réponse (accepté, refusé...)
- Ne pas oublier « d'enregistrer »

Cette action génère une réponse au club demandeur. Vous pouvez retrouver toutes les demandes validées par les 2 clubs dans la fonction « valider par les 2 associations sportives »

Vous recevrez dans un dernier temps un mail signé du comité ou de la ligue qui confirmera l'accord définitif des commissions jeunes ou sportives.